



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

**Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General**

**NOT-RID-22035
01.07.2022**

Original : FR DE EN

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

Notification dépositaire

**Modifications au Règlement concernant le transport international ferroviaire
des marchandises dangereuses (RID)**

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) donne notification de ce qui suit.

À sa 57^e session (Berne/hybride, 24 mai 2022), la Commission d'experts pour le transport de marchandises dangereuses (Commission d'experts du RID) a adopté les modifications à l'édition du 1^{er} janvier 2021 du RID.

Conformément à l'article 35, § 3, de la COTIF, ces modifications entreront en vigueur le premier jour du sixième mois suivant la présente notification, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2023, à moins qu'un quart des États membres formulent une objection dans les quatre mois à venir, comme le prévoit l'article 35, § 4, de la COTIF. Le délai pour les objections court jusqu'au 1^{er} novembre 2022. Une fois ce délai passé, nous vous informerons de l'état des choses.

Ces modifications sont présentées dans les textes de notification ci-joints (document OTIF/RID/NOT/2019), qui seront également publiés sur le [site internet de l'OTIF](#).

Vous trouverez également ci-joint le rapport final sur la 14^e session du Groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID (Berne/hybride, 23 et 24 mai 2022) et sur la 57^e session de la Commission d'experts du RID (Berne/hybride, 24 mai 2022).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



(Wolfgang Küpper)

Secrétaire général

Annexes :

- Textes de notification OTIF/RID/NOT/2023
- Rapport final sur la 14^e session du Groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID
- Rapport final sur la 57^e session de la Commission d'experts du RID

Copie de la présente et de ses annexes pour information :

- Entreprises ferroviaires des États membres de l'OTIF
- Organisations internationales intéressées